



COMPLIANCE ET ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Responsable :
William Feugère, ancien membre
du conseil de l'Ordre



Lundi 8 octobre 2018 de 18h30 à 20h30

Maison du Barreau, 2 rue de Harlay 75001 Paris
Salle Gaston Monnerville

Anticiper et réussir les contrôles de l'Agence française anti-corruption (AFA) (Les obligations des entreprises, les contrôles et leurs suites)

En application de la loi Sapin 2, après avoir publié ses Recommandations en décembre 2017, l'Agence française anticorruption a mené ses premiers contrôles. Il est indispensable que les entreprises – accompagnées de leurs avocats - soient parfaitement informées pour être préparées et sachent le cas échéant réagir et répondre avec efficacité.

Nos invités viendront ainsi à la rencontre des avocats pour faire un rappel des obligations des entreprises et des attentes de l'AFA, pour favoriser la meilleure conformité des entreprises en amont.

Nous aborderons l'actualité de l'AFA et un point statistique sur les contrôles menés.

Nous étudierons les modalités des contrôles, les droits des entreprises contrôlées, et les suites qui sont données aux contrôles (préconisations, sanctions,...).

Le rôle des avocats sera abordé à chaque étape, du conseil préventif à la défense.
Une part substantielle de la séance sera consacrée aux échanges libres et informels avec les participants.

Invités :

Xavier Beccalori

Chef du département d'appui aux acteurs économiques de l'AFA

Carin Villemot

Chargée d'appui aux acteurs économiques

Stéphanie Dominguez

Chargée d'appui aux acteurs économiques

Animé par :

William Feugère

AMCO, responsable de la commission ouverte Compliance et Éthique des affaires

Maria Lancri et Dominique Dedieu

Avocats à la Cour

Avocat du barreau de Paris
Je m'inscris

Avocat d'un autre barreau / non avocat
Je m'inscris